



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 20

DEUXIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

M. JOHNSON propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 210 — *Loi modifiant la Loi sur la conservation de la faune (protection des biens contre les dommages causés par les eaux et la faune)/The Wildlife Amendment Act (Protecting Property from Water and Wildlife Damage)*.

Il s'élève un débat.

M. JOHNSON intervient.

MM. BRAR, WOWCHUK, MICHALESKI et LAMONT posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

MM. BRAR, LAMONT et BUSHIE interviennent. M^{me} FONTAINE exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. WISHART présente la proposition suivante :

Proposition n° 4 : Garantie de diminution de taxes et d'impôts de 2 020 \$

Attendu :

que le précédent gouvernement provincial néo-démocrate (NPD) a enlevé de l'argent des poches des Manitobains en augmentant l'impôt et diverses taxes;

que le NPD a augmenté 15 fois les taxes et les impôts en 14 ans, qu'il a régulièrement été incapable d'équilibrer son budget et que d'année en année, il prévoyait un déficit toujours plus grand;

que le NPD a porté la TVP à 8 % et a assujetti plus de biens et de services à cette taxe, notamment l'assurance habitation et les coupes de cheveux;

que le NPD n'a atteint, depuis 2003, aucun des objectifs budgétaires qu'il s'était fixés et que cela a entraîné un doublement de la dette du Manitoba en à peine six ans et un niveau record — dépassant le milliard de dollars — des charges liées au service de la dette;

que le gouvernement provincial actuel croit au redressement des finances, à la réparation des services et à la reconstruction de l'économie et qu'il s'est engagé à rendre la vie plus abordable pour tous les Manitobains;

que le gouvernement provincial a présenté la Garantie de diminution de taxes et d'impôts de 2 020 \$ qui permettra aux Manitobains d'économiser en moyenne 2 020 \$ au cours des quatre prochaines années, permettant ainsi à tous les habitants de la province de faire des économies notables;

que le 1^{er} juillet 2019, le gouvernement provincial a abaissé la TVP à 7 %, permettant aux familles manitobaines de garder une plus grande part de l'argent qu'elles ont durement gagné;

que la diminution de la TVP est la plus grande diminution de taxes et d'impôts de l'histoire du Manitoba et qu'elle permet à la population manitobaine d'économiser chaque année plus de 300 millions de dollars;

que le gouvernement provincial a également éliminé la TVP sur la préparation des testaments et qu'il fera de même pour d'autres biens et services comme l'assurance habitation, les coupes de cheveux et la préparation des déclarations de revenus;

que la Garantie de diminution de taxes et d'impôts de 2 020 \$ comprend des mesures précédemment mises en œuvre par le gouvernement provincial comme l'indexation du montant personnel de base et des tranches d'imposition pour l'impôt sur le revenu des particuliers;

que les 7 600 Manitobains qui étaient déjà rayés du rôle d'imposition ont économisé plus de 75 millions de dollars en raison des changements mis en œuvre par le gouvernement provincial;

qu'en 2020, on estime que 3 300 Manitobains de plus seront rayés du rôle d'imposition, ce qui représentera une épargne fiscale additionnelle de 34 millions de dollars,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba soit exhortée à se battre pour que les Manitobains aient le droit de conserver leur argent et qu'ils bénéficient d'un faible taux d'imposition grâce à la Garantie de diminution de taxes et d'impôts de 2 020 \$.

Il s'élève un débat.

M. WISHART intervient.

MM. WASYLIW et SMITH (Lagimodière), M^{me} GORDON ainsi que MM. LAMONT et MARTIN posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

MM. WASYLIW, SMITH (Lagimodière) et SALA ainsi qu'U. ASAGWARA interviennent. M. LAMONT exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Les projets de loi mentionnés ci-après, dont l'objet a été indiqué, sont lus une première fois :

(N° 31) — *Loi modifiant le Code des droits de la personne/The Human Rights Code Amendment Act;*
(M. le ministre CULLEN)

(N° 32) — *Loi sur la compétence des tribunaux administratifs/The Administrative Tribunal Jurisdiction Act.*
(M. le ministre CULLEN)

M. le *ministre* CULLEN dépose le rapport annuel de la Commission des droits de la personne du Manitoba et du Tribunal d'arbitrage des droits de la personne pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018.
(Document parlementaire n° 17)

La présidente dépose le rapport intitulé « Members' Allowances Compliance Report » pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2019.
(Document parlementaire n° 18)

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M^{me} NAYLOR ainsi que MM. LAGIMODIERE, LINDSEY, GERRARD et NESBITT font des déclarations de député.

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} ADAMS — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre de la Justice à revenir immédiatement sur sa décision de fermer le Centre correctionnel de Dauphin et à aller de l'avant avec le plan précédent qui vise à construire un nouveau centre correctionnel et de guérison et à agrandir le palais de justice de Dauphin.

U. ASAGWARA — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre de la Justice à revenir immédiatement sur sa décision de fermer le Centre correctionnel de Dauphin et à aller de l'avant avec le plan précédent qui vise à construire un nouveau centre correctionnel et de guérison et à agrandir le palais de justice de Dauphin.

M. BRAR — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre de l'Agriculture à reconsidérer les modifications visant la location de terres domaniales dans le but de créer une stratégie acceptable et satisfaisante pour toutes les parties, particulièrement pour les exploitants de ranch, à reconnaître la valeur de l'agriculture dans la province du Manitoba ainsi que celle que les agriculteurs attribuent aux terres domaniales en tant que moyen de subsistance, à comprendre le rôle important que jouent les agriculteurs dans l'économie du Manitoba et à leur permettre de prendre part aux discussions qui affectent directement leur subsistance.

M. BUSHIE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre de la Justice à revenir immédiatement sur sa décision de fermer le Centre correctionnel de Dauphin et à aller de l'avant avec le plan précédent qui vise à construire un nouveau centre correctionnel et de guérison et à agrandir le palais de justice de Dauphin.

M. LINDSEY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre de la Justice à revenir immédiatement sur sa décision de fermer le Centre correctionnel de Dauphin et à aller de l'avant avec le plan précédent qui vise à construire un nouveau centre correctionnel et de guérison et à agrandir le palais de justice de Dauphin.

M. WIEBE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre de la Justice à revenir immédiatement sur sa décision de fermer le Centre correctionnel de Dauphin et à aller de l'avant avec le plan précédent qui vise à construire un nouveau centre correctionnel et de guérison et à agrandir le palais de justice de Dauphin.

M. GERRARD — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître les exigences en matière de formation et de dotation en personnel à l'égard des foyers de soins personnels au Manitoba pour s'assurer que les résidents reçoivent des aliments nutritifs de haute qualité ainsi que des soins prodigués avec compassion.

M^{me} MARCELINO — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre de la Justice à revenir immédiatement sur sa décision de fermer le Centre correctionnel de Dauphin et à aller de l'avant avec le plan précédent qui vise à construire un nouveau centre correctionnel et de guérison et à agrandir le palais de justice de Dauphin.

M. MOSES — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre de la Justice à revenir immédiatement sur sa décision de fermer le Centre correctionnel de Dauphin et à aller de l'avant avec le plan précédent qui vise à construire un nouveau centre correctionnel et de guérison et à agrandir le palais de justice de Dauphin.

M^{me} NAYLOR — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre de la Justice à revenir immédiatement sur sa décision de fermer le Centre correctionnel de Dauphin et à aller de l'avant avec le plan précédent qui vise à construire un nouveau centre correctionnel et de guérison et à agrandir le palais de justice de Dauphin.

M. SALA — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre de la Justice à revenir immédiatement sur sa décision de fermer le Centre correctionnel de Dauphin et à aller de l'avant avec le plan précédent qui vise à construire un nouveau centre correctionnel et de guérison et à agrandir le palais de justice de Dauphin.

M. SANDHU — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre de la Justice à revenir immédiatement sur sa décision de fermer le Centre correctionnel de Dauphin et à aller de l'avant avec le plan précédent qui vise à construire un nouveau centre correctionnel et de guérison et à agrandir le palais de justice de Dauphin.

M. WASYLIW — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre de la Justice à revenir immédiatement sur sa décision de fermer le Centre correctionnel de Dauphin et à aller de l'avant avec le plan précédent qui vise à construire un nouveau centre correctionnel et de guérison et à agrandir le palais de justice de Dauphin.

M^{me} FONTAINE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre de la Justice à revenir immédiatement sur sa décision de fermer le Centre correctionnel de Dauphin et à aller de l'avant avec le plan précédent qui vise à construire un nouveau centre correctionnel et de guérison et à agrandir le palais de justice de Dauphin.

Mardi 10 mars 2020

M. le *ministre* FRIESEN, au nom de M. le *ministre* FIELDING, remet à la présidente, de la part de la lieutenant-gouverneure de la province du Manitoba, le message suivant :

Winnipeg, le 10 mars 2020

La lieutenant-gouverneure remet à l'Assemblée législative du Manitoba le budget des sommes supplémentaires nécessaires à l'administration de la province pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020, qu'elle recommande à l'Assemblée législative.

La lieutenant-gouverneure,

Janice FILMON

(Document parlementaire n° 19)

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

M. PIWNIUK, *président du Comité des subsides*, présente le rapport sur les travaux du 10 mars 2020 du Comité :

EN COMITÉ

Le Comité adopte la résolution suivante :

Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020, la somme maximale de 35 200 000 \$ pouvant être engagée pour l'administration publique en conformité avec les crédits prévus à la partie A du budget supplémentaire.

Il est fait rapport de cette résolution et le rapport est déposé.

M. le *ministre* GOERTZEN propose que l'Assemblée approuve le rapport du Comité des subsides tendant à l'approbation de la proposition sur le projet de loi portant affectation supplémentaire de crédits pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. le *ministre* FRIESEN, au nom de M. le *ministre* FIELDING, propose d'accorder à Sa Majesté sur le Trésor, pour certaines dépenses de l'administration publique pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020, la somme maximale de 35 200 000 \$ prévue à la partie A du budget supplémentaire.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. le *ministre* FRIESEN, au nom de M. le *ministre* FIELDING, propose la première lecture du projet de loi 33 — *Loi portant affectation supplémentaire de crédits pour l'exercice 2019-2020/The Supplementary Appropriation Act, 2019-2020* — et son renvoi immédiat en deuxième lecture.

M. le *ministre* FRIESEN, au nom de M. le *ministre* FIELDING, propose la deuxième lecture et le renvoi en comité plénier du projet de loi 33 — *Loi portant affectation supplémentaire de crédits pour l'exercice 2019-2020/The Supplementary Appropriation Act, 2019-2020*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* FRIESEN intervient.

U. ASAGWARA, M. GERRARD et M^{me} LAMOUREUX posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

U. ASAGWARA et M. GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité plénier.

L'Assemblée se forme en comité plénier.

Le comité plénier examine le projet de loi 33 — *Loi portant affectation supplémentaire de crédits pour l'exercice 2019-2020/The Supplementary Appropriation Act, 2019-2020* — et en fait rapport sans amendement.

M. le *ministre* FRIESEN, au nom de M. le *ministre* FIELDING, propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 33 — *Loi portant affectation supplémentaire de crédits pour l'exercice 2019-2020/The Supplementary Appropriation Act, 2019-2020* — dont a fait rapport le comité plénier.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* FRIESEN intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

Mardi 10 mars 2020

Janice FILMON, *lieutenant-gouverneure de la province du Manitoba*, fait son entrée à l'Assemblée à 16 h 3 et prend place sur le trône.

La présidente s'adresse à la lieutenant-gouverneure en ces termes :

« Votre Honneur, l'Assemblée législative du Manitoba vous prie de sanctionner le projet de loi indiqué ci-après :

« (N° 33) — *Loi portant affectation supplémentaire de crédits pour l'exercice 2019-2020/The Supplementary Appropriation Act, 2019-2020* ».

La greffière de l'Assemblée législative annonce la sanction du projet de loi en ces termes :

« Au nom de Sa Majesté, la lieutenant-gouverneure remercie l'Assemblée législative et sanctionne le projet de loi en question. »

À 16 h 5, la lieutenant-gouverneure se retire.

La séance est levée à 16 h 9, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger